

même temps de l'argent au Trésor. Autrement dit, la disparition de ces programmes veut dire des dépenses pour un autre ministère. Le ministre a-t-il tenu compte de tout cela quand il a examiné les répercussions des demandes présentées par ses collègues? A-t-il tenu compte des frais qu'entraînerait la suppression de certains programmes?

M. Buchanan: Oui, monsieur l'Orateur. Chaque fois qu'on réduit le budget d'un ministère, on s'efforce de voir quelles répercussions cela aura, c'est-à-dire de déterminer si cela entraînera des dépenses supplémentaires, comme le député l'a signalé, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada ou d'un autre service. De façon générale, le gouvernement s'efforce de bien peser les effets de ses décisions sur d'autres services.

M. Leggatt: Vous avez échoué cette année.

M. l'Orateur: Comme je l'ai dit tout à l'heure, le dernier député à poser des questions sera le député de Dauphin (M. Ritchie).

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, le ministre a beaucoup insisté sur le fait que la dette nationale ne représente que 22.7 p. 100 du produit national brut. Le ministre a-t-il songé que ces chiffres ne sont pas calculés en dollars constants? De fait, celui qui détient une obligation d'épargne du Canada achetée en 1971 perdrait environ 50c. sur le dollar s'il encaissait son obligation cette année. Dans le cas des obligations d'épargne du Canada, le gouvernement remboursera le coût des obligations à la date d'échéance en dollars qui représentent un pouvoir d'achat sensiblement inférieur à ce qu'il était à l'origine à cause de l'inflation.

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, le député a parfaitement raison de faire remarquer que le montant de la dette n'est pas indiqué en dollars constants, mais ce n'est pas non plus le cas du produit national brut dont il représente un certain pourcentage. Dans les deux cas, il ne s'agit pas de dollars constants ou réels. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de dollars au cours du jour.

M. Ritchie: Le ministre n'admet-il pas que les obligations d'épargne du Canada parvenues à maturation, et les emprunts du même genre remboursés par le gouvernement, ont un pouvoir d'achat nettement inférieur au montant emprunté au départ?

M. Buchanan: C'est sans doute vrai, mais le député se garde de préciser que les obligations rapportent maintenant beaucoup plus. Autrement dit, il y a quatre ou cinq ans, elles rapportaient nettement moins. Maintenant les détenteurs d'obligations d'épargne du Canada touchent 9.5 p. 100 d'intérêt, ce qui compense les effets de l'inflation.

Questions au Feuilleton

LES TRAVAUX PUBLICS

M. BLAIS—L'UTILISATION PRÉVUE DU TERRAIN À LONDON (ONT.)—RECTIFICATION DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE MINISTRE

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'aimerais corriger certains renseignements que j'ai donnés à la Chambre vendredi. En réponse à une question du député de Huron-Middlesex (M. McKinley), j'ai dit que le terrain acheté pour la construction d'un pénitencier, à London, avait été cédé au ministère des Travaux publics. Ce renseignement est inexact. Mon ministère est toujours en possession de ce terrain. J'en ai déjà informé le député.

* * *

LA LOI CRÉANT UN CONSEIL CANADIEN DES ARMOIRIES

MESURE TENDANT À RÉGLEMENTER L'UTILISATION DES ARMOIRIES

M. Frank Maine (Wellington) demande à présenter le bill C-461, tendant à établir un conseil héraldique canadien.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Maine: Monsieur l'Orateur, ce bill vise essentiellement à nous permettre d'accorder chez nous les emblèmes héraldiques. A l'heure actuelle, si quelqu'un, au Canada, désire des armoiries, il doit présenter une demande aux autorités du Royaume-Uni. Ce bill établirait un conseil héraldique canadien, pour permettre aux individus ou groupes canadiens d'obtenir des armoiries ici même.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET LA DÉFENSE NATIONALE

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

Le 16 février 1979—Le vice-premier ministre et président du Conseil privé propose:

Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit autorisé à étudier la politique du Canada en ce qui a trait à la défense et aux affaires extérieures.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 403, 404, 406, 639, 703, 705, 707, 715, 740 et 785.